

ECURIE BAYARD
A.S.B.L.
DINANT



« BAYARD CONTACTS »
périodique trimestriel

2^{ème} TRIMESTRE 2017

EDITEUR RESPONSABLE :
NYSSSEN H., rue du Jauviat, 48
B-5530 YVOIR



9 AVRIL 2017

COURSE DE COTE
DE VENCIMONT
Mémorial Jules Massinon

Epreuve Communautaire

Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl
N° d'Entreprise : 0409339703
COURSE DE COTE DE VENCIMONT
9 AVRIL 2017

Adresse des Vérifications Administratives :
SALLE DES FETES, rue de la Chavée, à 5575 Vencimont.

REGLEMENT PARTICULIER

NOUVEAU :

Division « Hristo-Démo »

Les organisateurs ont intégré une Division « Hristo-Démo » dans leur meeting. Il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1991** à minuit

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.6, du R.P. Courses de Côte / Sprint sur le site Internet de l'ASAF (www.asaf.be - onglet "Règlements"). Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Hristo-Démo.

NOUVEAU :

Division « Access »

De la même manière, les organisateurs ont intégré, également, une Division « Access ». Il s'agit, dans ce cas, de découvrir, à allure libre, **non chronométrée**, des parcours de Courses de Côte/Sprint et d'apprendre les techniques de trajectoire, au volant de voitures d'usage quotidien, comportant au moins, deux places, côte à côte et strictement conformes à leur PVA belge.

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.7, du R.P. Courses de Côte /Sprint sur le site Internet de l'ASAF (www.asaf.be - onglet "Règlements"). Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Access : limitations de cylindrée, de puissance et équipements requis, etc.

I TIMING

9 MARS 2017

Publication du Règlement et ouverture des inscriptions et des paiements.

6 AVRIL 2017

Clôture des inscriptions à droit simple (Art. 5) et attribution des numéros.

7 AVRIL 2017

Affichage de la liste des engagés (Café Ardennais).

9 AVRIL 2017

07H30	Ouverture des Vérifications Administratives et du Contrôle des licences.
08h00	Ouverture des Vérifications Techniques.
08H30	Début des séances d'essais obligatoires.
10H00	Fin des inscriptions à droits majorés.
10H30	Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences
11H00	Fermeture des Vérifications Techniques.
12H30	Fin de la séance d'essais.
13H00	Affichage de la liste des véhicules qualifiés (à la caravane de départ).
13H30	Début des montées officielles.
	30' après l'arrivée du dernier véhicule : affichage des résultats officiels.

20H00 30' plus tard : officialisation des résultats.
(ou deux heures, au maximum, après la rentrée du dernier véhicule au
Parc des Coureurs) :
Proclamation des résultats, Salle des Fêtes, à Vencimont.

II COMITE D'ORGANISATION

A.S.B.L. Ecurie Bayard, 4, avenue Franchet d'Esperey, 5500 Dinant – Tél. (082) 22.33.50

N° d' Entreprise : 409339703 - Moniteur belge : 1549/67

Président : Eric DIDION
Vice-Président : André DEBARSY
Secrétaire Général : Herman NYSSSEN
Secrétaire d'Organisation : Chantal RIGAUX
Trésorier : Herman NYSSSEN

III GESTION DE LA COURSE

Directeur de Course	ANTOINE Abel	Lic. 0838
Directeurs de Course Adjoints	NYSSSEN Herman HENROT Hugues MARLAIRE Bernard GOIS Annie DEBARSY André	Lic. 0003 Lic. 0835 Lic. 0986 Lic. 0825 Lic. 0924
Secrétaire du Meeting	REMY Serge	Lic. 0803
Secrétaires Adjoints	GOIS Annie TEISE Marie-Claire GILLAIN Marie-Jeanne HENROT Chantal SOREE Magali DUVAL Emilie	
Directeur de Sécurité	GARNIER Eric	Lic. 0907
Directeurs de Sécurité Adjoints	DIDION Eric DIDION Marc WAUTOT Cédric DAVE Ludovic SADZOT Didier METNIK Olivier	Lic. 0961 Lic. 0979 Lic. 0875 Lic. 0947 Lic. 0822 Lic. 0990
Relations avec les Concurrents	BLASUTIG Léon SMETS Yves	Lic. 0850 Lic. 0938
Parc des Coureurs	Equipe C.C.B.D.	
Bureau des calculs	SGHERZI Giovanni DAVE Thomas	
Chronométrage	Equipe SGHERZI	
Responsable matériel	GARNIER Eric	
Animation	ROSE Thierry	
Secours médicaux :	- Médecin : C.R.S. - Equipe médicale : C.R.S. (Christian Duville) - Ambulances : Param Services asbl - Nombre : 2	
Service d'Ordre	Police Locale	
Extra-Sportif	MONT Marina. ANTOINE Raymonde DEFFOIN Jocelyne SADZOT Didier LABOUREUR Kevin	

IV OFFICIELS DESIGNES PAR LE POUVOIR SPORTIF

Commissaires Sportifs ASAF	DORMAL Jean-Claude, Président. BARTHELEMY José	Lic. 0415 Lic. 0922
----------------------------	---	------------------------

Commissaires techniques ASAF	GILBERT Georges, Président. LIEMANS Katia DERENNE Didier CATOUL Marie-Luce	Lic. 0973 Lic. 0902 Lic. 0881 Lic. 0964
Observateur ASAF	GOSSET Gérard	Lic. 0932
Inspecteur "Sécurité"	PUISSANT Jean-Claude	Lic. 0957

V PERMANENCES

☞ Jusqu'au 8 avril 2017, à 20 h. :

Abel ANTOINE (Directeur de Course), rue du Bulseau, 26, 5570 JAVINGUE
Tél. (082) 71.31.23 – GSM (0476) 89.14.75

Hugues HENROT (Secrétaire), rue de Meursault, 22, 5590 LEIGNON.
Tél. (083) 21.42.50 – GSM (0475) 39.63.49

☞ Le 9 avril, à partir de 07h30 :

SALLE DES FETES, rue de la Chavée, à 5575 Vencimont.
Tél. (0475) 39.63.49 (Hugues HENROT) et (0476) 53.08.55 (Serge REMY)

☞ Après l'épreuve : Hugues HENROT, rue de Meursault, 22, 5590 LEIGNON. Tél. (083) 21.42.50 – GSM (0475) 39.63.49

☞ Internet : <http://www.ecuriebayard.be> E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com heh@belgacom.net (Secrétariat)

VI PARTICULARITES

Article 1 DEFINITION

Le DIMANCHE 9 AVRIL 2017, l'épreuve dénommée " **6^{ème} COURSE DE COTE DE VENCIMONT, MEMORIAL JULES MASSINON** », comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant et Luxembourg, sera organisée conformément aux dernières Prescriptions ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents et conducteurs s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Tous les véhicules ouverts et fermés marqueront des points.

Elle a reçu le soutien de la Commune de Gedinne et spécialement des commerçants de la Section de Vencimont. Cette Course de Côte est organisée conformément au « Règlement particulier des Courses de Côte et Sprints » (Chapitre VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les Articles non repris ci-dessous sont d'application automatique.

Article 2 PARCOURS

- 2.1. Route de Vencimont à Rienne.
- 2.2. Longueur de la Côte : 2100 mètres.
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 6 mètres.
- 2.4. Départ : rue Grande, à Vencimont – Altitude : 252 m. (à hauteur du chemin vers le terrain de football).
- 2.5 Arrivée : rue Emile Montreuil – Altitude : 368 m. (à hauteur d'un chemin à gauche après le sommet).
- 2.6. Homologation : février 2017 (ASAF).

Article 3 SECURITE

- 3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 9 + Start + FF + Stop.
- 3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.
- 3.3. Après la zone de décélération terminée à la chicane, les véhicules devront se diriger jusqu'à la zone des étangs où elles feront demi-tour pour venir se ranger à droite de la route juste avant un panneau « STOP ». Ce panneau ne pourra être franchi qu'au moment où le Directeur de Course ou son délégué viendra rechercher les véhicules pour les reconduire au Parc des Coureurs.
Ces dispositions sont valables aussi bien pour les entraînements que pour la course.

Article 4 VEHICULES

- 4.1. Véhicules admis : - Division 1 : Classe 1 : de 0 à 1400 cc
Classe 2 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc
Classe 3 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc
Classe 4 : plus de 2000 cc
- Division 2 : Classe 5 : de 0 à 1400 cc
Classe 6 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc
Classe 7 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc
Classe 8 : plus de 2000 cc
- Division 3 : Classe 9 : de 0 à 1150 cc
Classe 10 : au-delà de 1150 cc jusqu'à 1400 cc
Classe 11 : au-delà de 1400 cc jusqu'à 1600 cc
Classe 12 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc
Classe 13 : plus de 2000 cc
- Division 4 : Classe 14 : kart-cross (jusqu'à 650 cc)
Classe 15 : de 0 à 1600 cc
Classe 16 : au-delà de 1600 cc jusqu'à 2000 cc
Classe 17 : plus de 2000 cc
- Division «Histo-Démo» : voir les conditions d'admission des véhicules à l'Art. 1.3. du R.P. Montées Historiques/Sp.H, CH. VII – C ; voir également le point 4.6 du Règlement général des Courses de Côte et Sprints).

NOUVEAU EN HISTO-DEMO :

Des voitures équipées d'un moteur d'une autre marque que celle de la voiture ou de celle du moteur l'équipant à l'origine, seront également admises au départ pour autant qu'elles aient obtenu une homologation dans cette configuration, de la part de la FIA ou de l'une de ses ASN. Ces voitures ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient en tous points conformes à cette fiche d'homologation. Malgré la présentation d'une telle fiche à l'homologation, les cylindrées des moteurs implantés y resteront limitées à celles reprises ci-dessus.

Si un moteur ou une culasse de substitution sont implantés dans la voiture, la cylindrée nominale de ce moteur ne pourra excéder :

- **2000 cc** pour un moteur suralimenté (diamètre maximum de l'admission d'air du compresseur : **34mm** pour un moteur "Essence" ; **37mm**, pour un moteur " Diesel") ;
- **2500 cc** pour les moteurs équipés de plus de 3 soupapes par cylindre (ou sans soupapes) ;
- **3000 cc** pour les moteurs comportant 2 ou 3 soupapes par cylindre.

D'autre part, (sauf si une homologation établie par la FIA ou par une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration) une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices), lequel devra être conservé.

- Division «Access» : voir limitations de cylindrée, de puissance et équipements requis au point 4.7 du Règlement général des Courses de Côte et Sprints).

Participation autorisée à tous les véhicules ouverts et fermés.

- 4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1 et la Division "Access").

Article 5 ENGAGEMENTS

- 5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 27 février 2017 et, au plus tard, le JEUDI 6 AVRIL 2017 avant 20h00, à **Hugues HENROT, rue de Meursault, 22, 5590 LEIGNON.**

NB : aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré

Le montant du droit d'engagement (frais d'inscription, Contributions, frais d'assurances et taxes) devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : FORTIS BANQUE / BIC GEBABEBB / IBAN BE45 0010 8398 3989, intitulé Dinant ASBL Ecurie Bayard, rue du Jauviat, 48, 5530 Yvoir, avant le jeudi 6 avril 2017, à 16h00.

(Attention aux délais bancaires).

Rappel : le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au dimanche 9 avril, à 10h00.

(Voir Règlement Particulier Courses de Côte & Sprints, Art.5)

- 5.2. Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent au maximum à :

- **105 € pour les Divisions 1 à 4**
- Ceux de la Division « **Histo-Démo** », s'élèvent à **70 €**
- Ceux de la Division « **Access** », s'élèvent à **70 €**.

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2017, l'inscription s'élève à 92,50 € pour les Divisions 1 à 4.

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 6 avril 2017, à 20 h. La liste des engagés sera affichée le 7 avril 2017, à 12 h., au Café Ardennais, avenue Franchet d'Esperey, 4, à Dinant.

Chaque concurrent des Divisions 1 à 4 gardera le même numéro pour toute l'année 2017. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

Pour les Divisions « Histo-Démo » et « Access », l'organisateur fournira les numéros nécessaires, au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

5.4. **Le nombre de voitures admises est fixé à 100 en Divisions 1 à 4 et 30 en Divisions « Histo-Démo » et « Access ».** (Voir Art. 5 du R.P. Courses de Côte & Sprints).

ATTENTION : si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9. du Règlement Sportif Général sera appliquée.

Il sera admis que, si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une des catégories (D. 1,2, 3 et 4, d'une part et « Histo-Démo » et « Access », d'autre part) n'est pas atteint, le nombre des participants accepté dans l'autre, pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé repris dans le Règlement Particulier approuvé par la Fédération, soit 130.

Article 6 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu à la **Salle des Fêtes**, rue de la Chavée, à Vencimont, le dimanche 9 avril.2017, selon ce timing :

- Division 1 : de 07h30 à 08h30
- Division 2 : de 08h15 à 09h45
- Division 3 : de 08h30 à 10h00
- Division 4 : de 09h00 à 10h15
- Division « Histo-Démo » : de 10h00 à 10h15
- Division « Access » : de 10h15 à 10h30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 euros.

6.2 Documents à présenter :

Licence « P » - Permis de conduire (obligatoire) –Fiches des Vérifications Techniques – Carte d'identité.

6.3 L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I – R.S.G., art. 2. De plus, comme l'épreuve n'est pas OPEN, des « TITRES DE PARTICIPATION » (TP), valables uniquement pour cette épreuve, pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport, si la licence nationale détenue et présentée est au moins équivalente à la licence ASAF requise.

Article 7 VERIFICATIONS TECHNIQUES

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu dans le **Parc des Coureurs** situé rue de Bourseigne à Vencimont. Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs le refus ou l'acceptation des véhicules présentés.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules.

(N.B. : Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents des Divisions « Histo-Démo » et « Access »).

Les Commissaires Techniques conserveront la licence **ET** le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer ces documents. Somme à virer sur le compte **BE62 0010 9159 5661 (BIC : GEBABEBB)** de l'ASAF.

7.2. Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques le dimanche 9 avril 2017, selon le timing suivant :

- Division 1 : de 08h00 à 09h00
- Division 2 : de 08h30 à 10h00
- Division 3 : de 09h00 à 10h30
- Division 4 : de 09h30 à 10h00
- Division « Histo-Démo » : de 10h00 à 10h15
- Division « Access » : de 10h15 à 10h30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 euros.

Les véhicules se présentant après 11h00 seront refusés, sauf en cas de force majeure dûment accepté par les Commissaires Sportifs.

7.3. Les Conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

Article 8 CHRONOMETRAGE (sauf Divisions Histo-Démo et Access)

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel simultané et permanent (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui.

8.2. Liaison entre départ et arrivée : téléphone et internet.

Article 9 ESSAIS

9.1. Une séance d'entraînements pour toutes les Divisions (2 montées prévues) aura lieu le 9 avril 2017 de 08h30 à 12h30 (voir Règlement Particulier Courses de Côtes et sprints, Art. 9.1.).

9.2. L'entraînement en-dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors-course, les droits d'engagement étant confisqués.

9.3 Sauf accord exceptionnel de l'organisateur, tout pilote se présentant au départ de sa première montée d'essais après 11h30 ne POURRA effectuer qu'une seule montée d'entraînement.

Article 10 COURSE

10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles.

10.2. Le classement sera établi en additionnant les deux meilleurs temps des trois montées.

En cas d'égalité :

- Lorsque 2 montées officielles ont été organisées, le meilleur temps de la montée non-comptabilisée sera prépondérant.
- Lorsque 3 montées officielles ont eu lieu, le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- Si l'égalité existe encore, qu'il y ait eu 2 ou 3 montées officielles organisées, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1^{ère} montée officielle, ensuite dans la 2^{ème} et enfin dans la 3^{ème}.

N.B. : Si 3 montées officielles sont organisées, il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé. Idem pour 2 montées officielles.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13h30, le 9 avril 2016, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11 DIVERS

11.1. Dans toutes les DIVISIONS, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course (**pas de passager en Histo-Démo, ni en Access**).

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum (sauf dans les éventuelles Divisions Histo-Démo et Access où **les « doublons » ne sont pas acceptés ***). Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

*Cependant, un même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum, dans le cas où ce véhicule est inscrit dans les Divisions traditionnelles et dans la Division "Histo-Démo".

11.3. L'affichage des résultats se fera à la caravane de départ.

11.4. La liste des véhicules qualifiés, reprenant les participants de toutes les Divisions, sera affichée à 13h00, à la caravane de départ.

11.6. Le Parc des Coureurs est situé sur la Route de Montreuil et la Route de Bourseigne à Vencimont. Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7. Il est interdit de chauffer mécaniquement et thermiquement (couverture chauffante), les pneus.

11.8. Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte).

Article 12 CLASSEMENTS

12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

12.2. Classement GENERAL de la Division 4.

12.3. Classement par DIVISION.

12.4. Classement par CLASSE.

- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.
12.7. Classement 1^{ère} DAME.

Article 13 COUPES ET TROPHEES

13.1. Coupes et trophées.

- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
- 3 premiers de chaque CLASSE
- 1^{ère} ECURIE des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 1^{ère} ECURIE de la Division 4.
- 1^{ère} DAME des Divisions 1, 2 et 3.
- 1^{ère} DAME de la Division 4.

13.3. La proclamation des résultats aura lieu le dimanche 9 avril 2017, dans la **Salle des Fêtes**, à Vencimont, et ce, deux heures au maximum après la rentrée du dernier véhicule au Parc des Coureurs. Les pilotes classés qui ne se présenteraient pas perdront le bénéfice de leur récompense.

Article 15 DISPOSITIONS PARTICULIERES

- 15.1. Pendant la course comme aux entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 15.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 15.3. Tous les cas ou sujets non repris au Règlement sont prévus par le Règlement Sportif ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.
- 15.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'Organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent Règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 15.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'Organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 15.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement général de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, de même que celles stipulées au Règlement ASAF.
- 15.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les Organismes et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications ou réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits Organismes, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 15.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'Organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des Coureurs (officiel et attendu), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parcs des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le présent règlement approuvé par :

- Pierre NEUVILLE, (licence n° 911), Administrateur de la « CSAP Namur, en date du 09.03.2017.
- Bernard HAYEZ (licence n°1), pour l'ASAF, en date du 10 mars 2017



- La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Jean-Claude PUISSANT (lic.n° 957), en date du 09.02.2017.

COURSE DE COTE DE VENCIMONT

9 AVRIL 2017

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT
 CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu *	Paiement reçu*
Le/...../.....	Le/...../.....

DIVISION *	CLASSE*	NUMERO ATTRIBUE*

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)			
Je, soussigné,			
Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
...../ « »		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le :	Adresse :		N° : ...
Code postal :	Localité :		
Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : E-mail :			

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
 M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASA et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE																				
Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type								
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV								
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
Division 1	Classe 1 (0 à 1400 cc)		Min. B			Classe 2 (+ de 1400 à 1600 cc)		Min. B		Classe 3 A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Min.		Classe 4 (+ de 2000 cc)		Min. A4				
Division 2	Classe 5 (0 à 1400 cc)		Min. B			Classe 6 (+ de 1400 à 1600 cc)		Min. A4		Classe 7 A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Min.		Classe 8 (+ de 2000 cc)		Min. A4				
Division 3	Classe 9 A4 (0 à 1150 cc)		Min.		Classe 10 (+ de 1150 à 1400 cc)		Min. A4		Classe 11 (+ de 1400 à 1600 cc)		Min. A3		Classe 12 A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Min.		Classe 13 (+ de 2000 cc)		Min. A3	
Division 4	Classe 14 Kart-cross (0 à 650 cc)			Min. A3		Classe 15 (0 à 1600 cc)			Min. A3		Classe 16 A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Min.		Classe 17 (+ de 2000 cc)		Min. A3			
Division Histo Démo	(Voir art. 4.6 du RP CC/Sprint) Jusqu'au 31/12/91					Licence minimale : L ou 1L-L					Parcours non chronométré		Pas de doublons sauf si second pilote inscrit dans une Division traditionnelle							
Division Access	(Voir art. 4.7 du RP CC/Sprint) 150cv max.					Licence minimale : L ou 1L-L					Parcours non chronométré		Pas de doublons.							

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie svp)					
Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	Année de fabrication
.....CC

Passeport technique ASAF N°

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>

(x) Cocher dans la case. Merci. **Voir article 11.2 du présent règlement particulier.**

Date : Signature du pilote, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Numéro attribué à la voiture :

- JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS ADEQUATE, COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

COURSE DE COTE DE VENCIMONT**9 AVRIL 2017****N°:.....****VERIFICATIONS****PILOTE**

(remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :					Si pseudonyme : «					Prénom :		Signature :	
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	
	<input type="checkbox"/>												

VEHICULE

(remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête					
Casque / HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Publicités sur vitres		<u>Commissaire Technique</u>			
Rétroviseurs Ext. / Int.		<u>Nom/Cachet :</u>			
Ornement extérieur		Licence N°:			
Echappement		Signature du			
Protections des tuyauteries		SECRETARIAT ADMINISTRATIF :			
Poids					

**COURSE DE COTE DE VENCIMONT
9 AVRIL 2017**

N° :

**VERIFICATIONS
(HISTO DEMO / ACCESS, EN C.C/SPRINT)**

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Prénom :			Signature :	
Si pseudonyme : « »						
LICENCE	ASAF			VAS		NUMERO
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

Spécifique « Access »

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est en parfait état de marche, conforme aux impositions du Code de la Route et qu'aucune modification n'y a été apportée. En conséquence de quoi, j'assume les conséquences des manquements qui pourraient y être découverts. Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

VEHICULE	Début de la production					
ou de	l'homologation FIA /ASN :					
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis			HISTO DEMO	ACCESS
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR						
Documents de bord		EN ORDRE				<input type="checkbox"/>
Eclairage		NON CONFORME				<input type="checkbox"/>
Ceintures de sécurité / Harnais						
Extincteur		Commissaire Technique				
Casque		Licence N° :				
Pneumatiques		Nom/Cachet :				
Divers :						
		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :				